



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.20.37.AV

Maintien en activité d'une centrale électrique au gaz et
extension du site de production à SERAING

Avis adopté le 14/09/2020

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique :* 40.50.02 (classe 1)
- *Demandeur :* Luminus sa
- *Auteur de l'étude :* CSD Ingénieurs Conseils sa
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 12/08/2020
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1er§1er, alinéa 2 du CoDT
- *Audition :* 08/09/2020 (en visioconférence)

Projet :

- *Localisation :* Rue du Barrage, Seraing
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique industrielle
- *Catégorie de projet:* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise le maintien en activité et l'extension d'une centrale électrique à turbines gaz-vapeur (TGV) située à Seraing. Il prend place dans un contexte de besoin avéré en réserve de capacités de production d'électricité au niveau de la Belgique. L'objectif pour Luminus est de pouvoir répondre à l'appel d'offres fédéral et participer de cette manière à la sécurité d'approvisionnement en électricité au niveau belge.

Trois scénarios sont envisagés dans le projet :

- Scénario 1 : Renouvellement avec optimisation de la centrale existante : le but étant de poursuivre l'exploitation et d'optimiser les installations datant de 1994 en augmentant la puissance installée. Cette augmentation de puissance portera la puissance totale de la centrale à 550 MWe (470 MWe actuellement).
- Scénario 2 : Il englobe complètement le scénario 1 et prévoit d'y ajouter la construction et l'exploitation d'une turbine gaz en cycle ouvert (OCGT) d'une puissance de 595 MWe. La puissance totale du site sera de 1.145 MWe.
- Scénario 3 : Renouvellement, optimisation et transformation de la centrale existante en turbine gaz ainsi que la construction et l'exploitation d'une nouvelle centrale TGV reliée à la tour de refroidissement existante. Le scénario 3 portera la capacité de production totale de la centrale électrique de Seraing à une puissance électrique de 1.248 MWe.

Les scénarios 2 et 3 nécessiteront la construction d'une liaison électrique à haute tension permettant de relier la centrale au poste haute tension de Rimièrè.

Avis

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Le Pôle relève que le projet vise à pouvoir répondre à un appel d'offre au niveau fédéral de manière à participer à la sécurité d'approvisionnement en électricité au niveau belge. C'est cet appel d'offre qui déterminera la capacité de production nécessaire au niveau du site et donc lequel des 3 scénarios étudiés sera privilégié.

Le Pôle estime que le projet est opportun tant au niveau du contexte que de sa situation.


Le Pôle apprécie la recherche esthétique au niveau de l'intégration urbanistique du projet dans ses scénarios 2 et 3, par l'utilisation de volumes simples et de gabarits adaptés au contexte.

Le Pôle insiste sur la mise en place de suivi acoustique après mise en œuvre du projet.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

L'étude est très complète. Le Pôle remarque toutefois de nombreuses coquilles rédactionnelles dans le résumé non-technique (renvoi vers des figures absentes, erreur de 'copier-coller'...)


Samuël SAELENS
Président